

Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice: 27

Membres présents: 26

Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2020-53
Conseil Municipal du 10 Juin 2020**DATE DE CONVOCATION** : 4 Juin 2020**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – K. GAI - B. LAFAYE- G. MIGNON- M. VILGER – MH. AUBINEAU - T. DEGRANDE – P. FRÉON – M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU – G. MICHELY – JP DESLIAS – JF CESSAC – P. ORMECHE – K. PERROIS – S. BROUILLET – W. BOURGEAU – E. PISANI – A. DUBRUN – F. GUIRAO – H. ROSARIO – E. CLEMENTEL – S. RAYNAUD -- C. NANGLARD – P. BERTON – C. TESSIER.**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR** : S. DELIMOGEES donne pouvoir à P. BERTON**CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS**: S. DELIMOGEES**SECRETAIRE DE SEANCE** : Elise PISANI**OBJET : DROIT DE PASSAGE POUR L'ACCÈS DU LOTISSEMENT LES HAUTS DE BICHAT AU BAIN DES DAMES****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** l'acquisition d'un terrain par la commune en 2019, permettant la création d'un sentier piéton entre le lotissement communal et le site du Bain des Dames,**CONSIDERANT** qu'une partie de ce terrain s'avère trop pentue pour réaliser un accès dans les règles sécuritaires,**CONSIDERANT** l'accord du propriétaire riverain pour créer un accès sur sa parcelle sur une bande d'environ 15 mètres de long sur 1 mètre de large,**CONSIDERANT** qu'il convient de signer une convention de mise à disposition à la commune, de cette bande de terrain,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, **PAR 27 VOIX POUR** :

- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain privé qui définira les obligations de chacune des parties.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire, Jean-Louis LEVESQUE